

PÊCHES & AQUACULTURE

EN NOUVELLES

2 Programme de revitalisation des parcs maricoles 2019-2022

Bonne retraite Denis Lacerte!

3 Pêches et aquaculture commerciales : poursuite des activités du MAPAQ

COVID-19 : Des mesures de protection pour les travailleurs des pêches

4 Soutien du Québec et du Canada à la modernisation de l'usine du groupe UMEK

Visite sur la Côte-Nord du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne

PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales | Direction des communications

200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Denis Desrosiers, Mélissa Lapointe, Jean Lavallée, Thierry Marcoux, Nathalie Moisan, Rabia Siga Sow, Karine Villemaire.

PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

Il suffit de regarder la couleur des feuilles pour constater que, déjà, l'été tire à sa fin. Le début de la saison de pêche était rempli d'appréhensions et d'interrogations, mais les résultats préliminaires nous rassurent : les pêcheurs et les transformateurs peuvent se dire satisfaits de leurs accomplissements, malgré le contexte si particulier qui aura rythmé l'année 2020. L'heure est déjà au bilan et les discussions entourant la préparation de la prochaine saison de pêche s'amorceront très bientôt.

Le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales aura, lui aussi, profité de la réponse des consommateurs à l'appel du premier ministre pour l'achat local, comme en témoigne l'engouement des Québécois et des Québécoises pour le homard d'ici. Tout comme vous, je me réjouis de ce succès et je suis heureux de réitérer l'engagement de mon gouvernement de continuer à travailler pour renforcer l'autonomie alimentaire du Québec. Il s'agit d'une nécessité, mise en lumière par les effets collatéraux de la pandémie de COVID-19. Je m'assurerai, soyez-en sûr, que votre secteur tiendra dans ce mouvement la place qui lui revient.

Lors de mes tournées récentes sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent, j'ai aussi eu le plaisir d'aller vers celles et ceux qui travaillent ardemment pour nous permettre de nous délecter des poissons et des fruits de mer d'ici. S'ajoutent également celles des derniers mois, notamment en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ces tournées sont l'occasion de discuter des défis auxquels vous faites face dans votre travail, mais aussi de rappeler l'importance que porte le gouvernement au développement de votre industrie. Chaque fois, je me réjouis de voir que les acteurs du secteur continuent à explorer de nouvelles avenues innovatrices et à investir pour assurer le développement durable de leurs activités.

Cet été, j'ai annoncé plusieurs projets en relation avec le Fonds des pêches du Québec ou par le truchement des programmes du Ministère, en complément du financement du gouvernement fédéral pour

l'adoption des technologies propres dans les pêches et l'aquaculture. Nous avons renouvelé et bonifié l'ensemble des programmes depuis notre entrée en poste. Mon ministère soutient vos initiatives et cela est d'autant plus important dans un contexte de relance économique comme celui que nous connaissons actuellement. Je continue à vous écouter, à comprendre les enjeux qui sont les vôtres et à mettre l'énergie nécessaire au bénéfice d'un secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales durable, bien ancré dans votre réalité.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

ANDRÉ LAMONTAGNE

Je vous souhaite un bel automne.

APERÇU DES CONSÉQUENCES DE LA COVID-19 SUR LES EXPORTATIONS DE POISSONS ET FRUITS DE MER AU QUÉBEC

Par Michel Bélanger, de la Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

La crise de la COVID-19 n'a pas épargné l'industrie des poissons et fruits de mer à l'échelle mondiale. Le secteur a été forcé de changer ses façons de faire et doit continuer de s'adapter à cette nouvelle réalité. Bien qu'il soit trop tôt pour faire le bilan des conséquences sur l'industrie au Québec, le suivi des échanges commerciaux peut donner un aperçu de la situation. Lors de la rédaction de cet article, les outils de suivi utilisés par le MAPAQ permettaient d'obtenir la valeur des exportations pour les six premiers mois de l'année 2020.

La comparaison des exportations de poissons et fruits de mer du Québec entre les années 2020 et 2019, pour les mois de janvier à juin, permet de constater l'effet de la pandémie sur les échanges commerciaux. Pour les six premiers mois de l'année, on observe une diminution de 27,8 % de la valeur des exportations ainsi qu'une baisse de 22,5 % de leur quantité par rapport à l'année dernière. La différence est plus marquée pour les mois d'avril,

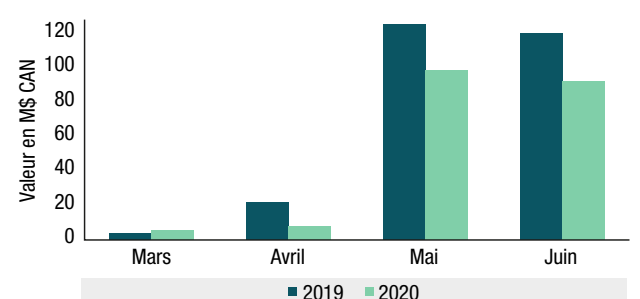
mai et juin, avec une diminution de la valeur des échanges de 14 millions, 27 millions et 29 millions de dollars, respectivement. Bien qu'il y ait eu des délais dans certaines pêcheries cette année, cette période représente une bonne partie de la saison de la pêche commerciale au Québec.

Étonnamment, la valeur et la quantité des exportations ont été plus élevées au mois de mars 2020 comparativement à la même période en 2019. Cette augmentation s'explique essentiellement par une quantité plus importante de crevettes exportées vers le Danemark, par rapport à l'année passée.

Les importations du Québec ont aussi diminué pendant la pandémie, mais dans une proportion moins importante que les exportations. Pour les six premiers mois de l'année 2020, la valeur des importations a diminué de 26 millions de dollars en comparaison de l'année 2019. Cela correspond à une baisse de valeur de 8,9 % par rapport à l'année dernière.

La baisse des exportations de poissons et fruits de mer du Québec peut s'expliquer par la réduction de la demande internationale, par une augmentation du commerce intérieur ou par un délai dans les échanges avec les partenaires commerciaux du Québec. En 2019, les six premiers mois de l'année correspondaient à 67 % de la valeur des échanges pour l'année. L'analyse des échanges effectués durant les prochains mois permettra de brosser un meilleur portrait des changements dans le secteur québécois des poissons et fruits de mer en contexte de pandémie.

Suivi de la valeur des exportations de poissons et fruits de mer du Québec pendant la pandémie de COVID-19



PROGRAMME DE REVITALISATION DES PARCS MARICOLES 2019-2022

Par Omar Sarr,
de la Direction des analyses et des politiques
des pêches et de l'aquaculture

Le 18 juin dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé la mise en place du Programme de revitalisation des parcs maricoles 2019-2022.

Le lancement de ce programme s'inscrit dans le Plan d'action ministériel pour l'industrie maricole 2018-2025, dans le Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec ainsi que dans la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde.

Rappelons qu'un des objectifs définis en accord avec l'industrie dans le cadre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture 2018-2025 consiste à doubler la production de l'industrie maricole entre les années 2018 et 2025.

Développé en collaboration avec les mariculteurs, le Programme de revitalisation des parcs maricoles 2019-2022 favorisera l'atteinte de cet objectif. Il permettra également à la mariculture de contribuer davantage, de manière notable et durable, à l'industrie bioalimentaire et au développement des régions côtières du Québec. Ainsi, le programme soutiendra les entreprises maricoles qui veulent renouveler leurs structures et leurs équipements qui ne sont plus en bon état de fonctionnement afin de diversifier ou d'augmenter leur production.

Les structures maricoles qui peuvent être renouvelées grâce à l'aide offerte par le programme sont les filières en mer et leurs composants associés tels que les cordages, les bouées et les ancres. Quant aux équipements maricoles, il s'agit de ceux qui sont utilisés dans la production et la transformation primaire des produits maricoles, notamment les systèmes de pompage, les débysseuses, les dégrappeuses, les boudineuses et les trieuses. Le programme ne vise pas les bâtiments ni les embarcations ou les véhicules.

Le MAPAQ peut ainsi verser une aide financière pouvant atteindre 150 000 dollars par entreprise pour la durée du programme. En ce qui concerne les entreprises situées aux Îles-de-la-Madeleine, l'aide est bonifiée de 10 % pour tenir compte des conséquences de l'insularité, conformément au décret 354-2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

Pour consulter le programme : www.mapaq.gouv.qc.ca/programme-parcsmaricoles

BONNE RETRAITE DENIS LACERTE!

Par Nathalie Moisan,
de la Direction régionale de l'estuaire
et des eaux intérieures

Le long et riche parcours professionnel de monsieur Denis Lacerte au MAPAQ vient de se terminer, mais il laissera de nombreuses empreintes dans son sillage! Ayant commencé sa carrière au MAPAQ à Sept-Îles comme professionnel pour devenir ensuite directeur régional dans les années 90, Denis est passé par Québec pour ensuite terminer sa carrière comme directeur à la Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures à Trois-Rivières.

Denis a grandement contribué au développement et à la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec. Il a notamment collaboré à la refonte de la loi et du règlement sur l'aquaculture commerciale, mis en œuvre la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec et contribué à l'actualisation des programmes d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture et d'appui financier aux entreprises de pêche. Dernièrement, il a conçu, afin de répondre à l'urgence de la situation, un nouveau programme d'aide pour les pisciculteurs qui éprouvent des difficultés dues à la pandémie. En plus de ces travaux d'envergure, il a



toujours été très généreux de son temps et à l'écoute de la clientèle qui a pu bénéficier de ses conseils. Cette dernière a de surcroît apprécié son souci de faire progresser les dossiers en recherchant activement des solutions.

Sa participation aux comités internes du MAPAQ est tout aussi notable et traduit son leadership naturel. Mentionnons par exemple son rôle de « grand argentier » du Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales.

Le personnel de sa direction ainsi que ses collègues de travail vont se rappeler ses qualités humaines, notamment son humanité et sa droiture, sans oublier son humour pince-sans-rire qui rendait le travail agréable à ses côtés.

Tous se joignent à moi pour souhaiter à Denis une retraite à la hauteur de ses attentes!

PÊCHES ET AQUACULTURE COMMERCIALES : POURSUITE DES ACTIVITÉS DU MAPAQ

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) tient à rappeler que ses services sont maintenus malgré la situation actuelle liée à la COVID-19 et les différentes mesures de distanciation physique. Toutefois, que ce soit pour déposer un projet, faire le suivi de votre dossier, acquitter des frais ou poser des questions, par exemple, communiquez avec votre direction régionale ou le service de renseignements généraux avant de vous déplacer, puisque le télétravail est privilégié pour les employés de l'État :

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD

418 964-8521

cote-nord@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

418 368-7676

drq@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE ET DES EAUX INTÉRIEURES

819 371-3971

dreei@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

418 986-2098

drim@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION DE L'INNOVATION

418 368-7676

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 888 222-6272

info@mapaq.gouv.qc.ca

COVID-19 : DES MESURES DE PROTECTION POUR LES TRAVAILLEURS DES PÊCHES

Par Jean Paradis,
de la Direction régionale de la Gaspésie,
et Moez Kheffi,
de la Direction des analyses et des politiques
des pêches et de l'aquaculture

Alors que la COVID-19 semait le doute quant à la relance des activités printanières de pêche et de transformation des produits marins, l'industrie a su, plus que jamais, mettre en évidence sa formidable capacité d'adaptation. Cette virulente vague n'aura pas eu raison des acteurs du secteur et des gestionnaires d'entreprises.



Partout au Québec, les entreprises qui fournissaient des services jugés essentiels, notamment celles du secteur des pêches, ont été appelées à s'ajuster rapidement pour protéger leurs travailleurs. Bien entendu, le milieu et les conditions de travail diffèrent, selon qu'il s'agit de bateaux de pêche ou d'usines de transformation de produits marins. Pourtant, l'exiguïté et la difficulté d'assurer une juste distance physique entre les personnes semblent des points communs de ces deux milieux. Des mesures adaptées à la réalité de chacun ont été prises pour permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités tout en empêchant la propagation de la maladie.

QUELQUES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES VISANT LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

L'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales est l'un des secteurs qui fournissent des services jugés essentiels, notamment en temps de pandémie. C'est dans ce contexte que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a formulé des recommandations appropriées à l'industrie de la transformation des produits marins. Parmi ces recommandations, on trouve l'installation de barrières physiques pour assurer la distanciation physique, la mise en place des aménagements nécessaires pour observer la distance entre les travailleurs, l'alternance des horaires de travail, la réduction du nombre de travailleurs, la modification des méthodes de travail, etc. D'autres recommandations ont été mises en avant pour l'accueil de travailleurs étrangers.

L'INSPQ a aussi tenu compte des conditions de travail à bord des bateaux. Des mesures cadrant avec la réalité des pêcheurs permettent à ces derniers d'exécuter leurs tâches tout en évitant l'infection par la COVID-19. Outre les consignes d'hygiène à respecter, on recommande d'éviter, dans la mesure du possible, tout roulement de personnel pour tous les voyages, alors que les préposés au débarquement doivent former une équipe stable.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a annoncé une aide de 62,5 millions de dollars pour aider les usines de transformation de poissons et de fruits de mer à satisfaire aux exigences imposées par la crise du coronavirus.

En ce qui concerne le Fonds des pêches du Québec (FPQ), il est venu appuyer les entreprises du secteur des pêches commerciales à s'adapter au contexte actuel de la pandémie de COVID-19. Deux projets émanant d'associations de pêcheurs ont déjà été approuvés en vertu de ce fonds; ils visent à suivre les recommandations de la direction de la santé publique, notamment par l'acquisition de matériel sanitaire.

LES INITIATIVES DES USINES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS DE LA MER

Pendant que le groupe de travail dirigé par l'INSPQ présentait les mesures de sécurité à mettre en œuvre pour éviter la propagation du virus, bon nombre d'entrepreneurs passaient les commandes pour obtenir le matériel nécessaire à la sécurité des employés, tels les plaques de plexiglas, les visières, les masques, les gants et les solutions hydroalcooliques. Cela a permis de procéder rapidement à la séparation physique des postes de travail insuffisamment espacés, de rédiger des lignes directrices internes et de faire connaître aux employés les efforts déployés pour assurer leur sécurité. Aussi, à l'occasion de quelques communications non officielles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pu constater et apprécier les initiatives mises en œuvre par les transformateurs de produits de la mer.

En dépit du fait qu'une baisse marquée de la productivité était appréhendée, les mesures de protection individuelle se sont avérées particulièrement efficaces, si bien que certaines personnes ont plutôt fait état d'une légère hausse. Ce résultat n'est certes pas propre à tous les procédés de transformation, mais il révèle à quel point l'ingéniosité des acteurs de l'industrie peut conduire à des résultats plus que satisfaisants, même dans un contexte de crise sanitaire. Les employés ont, eux aussi, su s'adapter à ces nouvelles conditions qui, somme toute, permettent à la fois d'assurer leur sécurité et de préserver leurs emplois, tout en soutenant la pérennité des entreprises.

SOUTIEN DU QUÉBEC ET DU CANADA À LA MODERNISATION DE L'USINE DU GROUPE UMEK

Par Thomas St-Cyr Leroux,
de la Direction régionale de la Côte-Nord

Le problème de pénurie de main-d'œuvre est particulièrement important sur la Côte-Nord. La population vieillissante et le manque de personnel qualifié ont obligé le groupe UMEK à intervenir. Basée à Sept-Îles et appartenant en majorité à quatre conseils de bande innue et malécite, l'entreprise a modernisé ses lignes de transformation du crabe des neiges au cours des dernières années. Elle a acquis au fil du temps un congélateur à saumure de type gondole, des casseurs automatiques des sections de crabe, un système de classification pondérale automatique et un cuiseur/refroidisseur, ce qui a permis de mécaniser presque complètement la ligne de transformation. Ainsi, l'entreprise a pu augmenter considérablement ses revenus et pallier en partie la pénurie de main-d'œuvre, un grand problème pour l'usine nord-côtière. Elle peut de cette façon offrir un produit de meilleure qualité et augmenter ces rendements en chair.

En 2020, le regroupement a entrepris une étape de plus dans l'automatisation de sa chaîne de production en automatisant l'emballage des sections de crabe. Ce projet a permis d'installer un équipement pour effectuer le renversement

des paniers de sections, un convoyeur d'alimentation de la machine, une étiqueteuse, des convoyeurs de transport ainsi qu'un système de nettoyage des paniers de cuisson. Entièrement automatisée, cette nouvelle chaîne occupera trois personnes au lieu de six et permettra de contrer le manque de main-d'œuvre. La valeur totale du projet est chiffrée à 1 434 508 dollars.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a versé 499 581 dollars pour soutenir le projet dans le cadre du Programme d'appui au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le projet a également reçu une aide financière en vertu du Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture de Pêches et Océans Canada.

L'usine du groupe UMEK est une des usines les plus avancées technologiquement pour la transformation du crabe des neiges au Québec. Elle est un exemple d'intégration technologique pour la transformation efficace et efficiente de ce crustacé.

VISITE SUR LA CÔTE-NORD DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, M. ANDRÉ LAMONTAGNE

Par Marie Lionard,
de la Direction de la Côte-Nord

Du 7 au 9 juillet, la Côte-Nord a eu le plaisir de recevoir la visite du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Cette tournée a été l'occasion pour M. Lamontagne de rencontrer les acteurs régionaux, de visiter plusieurs entreprises et de discuter des enjeux auxquels fait face l'industrie de l'agriculture et des pêcheries, tels que la relève, l'isolement de la Côte-Nord et le manque de main-d'œuvre. Il en a aussi profité pour rencontrer le personnel de la Direction régionale de la Côte-Nord, qui est une direction particulière puisqu'elle regroupe à la fois du personnel du Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales, du Sous-ministériat au développement régional et au développement durable, et du Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments.

La visite a débuté à Baie-Comeau le 7 juillet avec une journée axée sur l'agriculture. M. Lamontagne a ainsi annoncé un financement pour soutenir l'innovation et le développement d'entreprises agricoles de la région. Puis, la visite de la bleuetière Bleu Sylma lui a permis d'en apprendre davantage sur la production de bleuets, qui est en expansion sur la Côte-Nord.

La tournée s'est poursuivie le lendemain à Sept-Îles, alors que le ministre a pu discuter avec les représentants de la Table bioalimentaire et de l'Union des producteurs agricoles, les regroupements et associations de pêcheurs autochtones et allochtones, et les mariculteurs. Ces rencontres ont permis d'aborder les questions des défis

particuliers auxquels les industries nord-côtières sont confrontées, du soutien financier proposé et des futures innovations. Les industriels se sont dits heureux d'avoir pu échanger librement avec M. Lamontagne sur leurs préoccupations et les nouvelles avenues à explorer. Durant cette même journée, l'équipe de la Direction régionale de la Côte-Nord a eu le plaisir de dîner avec le ministre, dans le respect des règles de distanciation physique. Elle a ainsi pu discuter des spécificités de la région et des particularités d'une équipe multidisciplinaire. La journée du ministre s'est terminée dans la baie de Sept-Îles par une visite de la Ferme Maricole Purmer, productrice de moules bleues, d'huîtres, de pétoncles et de macroalgues.

Enfin, le 9 juillet, M. Lamontagne s'est rendu à l'usine de transformation d'UMEK avant d'annoncer deux subventions pour l'automatisation des chaînes de transformation du crabe des neiges. La tournée du ministre s'est ensuite poursuivie à la Bleuetière Bleu Nord et aux Jardins Secrets d'Océane, une entreprise en démarrage qui sera la première entreprise autochtone du Québec à produire de la spiruline, une microalgue aux nombreuses vertus nutritionnelles.

L'équipe régionale de la Côte-Nord a été ravie d'accueillir M. Lamontagne et son équipe. Elle remercie l'industrie d'avoir accepté l'invitation. Son accueil chaleureux a permis de brosser le portrait de cette région qui doit surmonter d'importants défis, mais saisir aussi de très belles occasions.

